



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



LE BULLETIN OFFICIEL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (BOPI)

Étape importante dans l'histoire de la documentation en matière la propriété industrielle, la création d'un document officiel paraissant régulièrement a mis à la disposition des inventeurs un outil de référence qui va simplifier singulièrement la circulation des idées et les échanges internationaux. Cet outil trouve ses origines après la tenue du premier Congrès international de propriété industrielle à Paris (du 5 au 17 septembre 1878) en marge de l'Exposition universelle. Destiné à définir un accord pour faciliter les échanges entre les pays tout en y présentant les droits des inventeurs, ce congrès est suivi de deux conférences internationales, qui se tiennent également à Paris en 1880 et 1883. Les négociations sont longues et aboutissent à la signature de la première Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle, dite d'« Union de Paris », le 20 mars 1883.

Plus particulièrement, l'article 12 de la Convention stipule que « *chacune des parties contractantes s'engage à établir un service spécial de la propriété industrielle et un dépôt central, pour la communication au public, des brevets d'invention, des marques de fabrique et de commerce* ». Par ailleurs, le Protocole de clôture du congrès de 1880 établit dans son article 5, ce point essentiel : « *l'organisation du service spécial de la Propriété industrielle, mentionné à l'article 12 comprendra, autant que possible, la publication dans chaque État d'une publication officielle périodique* ». Pour la France, ces mesures sont mises en œuvre dès la signature de la Convention. Le service, qui enregistre les brevets, est déjà chargé par la loi du 5 juillet 1844 de les publier officiellement, ce qui est fait dans le *Bulletin des lois*, puis au *Journal officiel*. Le Bureau de la propriété industrielle respecte cette double obligation, en publiant à partir de 1884 le *Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale* (BOPI).

A partir de 1902, l'Office national de la propriété industrielle continue à publier chaque semaine la liste des brevets délivrés dans le BOPI Par rapport à la publication des années 1896-1901, la nouvelle version du BOPI ne comprend que la partie « *notices* » contenant les références bibliographiques des brevets ; les tables sont publiées séparément. Cette publication s'enrichit considérablement avec la publication des abrégés descriptifs, en application de l'arrêté du 13 avril 1956, qui oblige les déposants de brevets à remettre ces abrégés indiquant l'objet de leur invention, des moyens essentiels mis en œuvre pour sa réalisation et les principales applications qu'elle comporte. La publication du BOPI se poursuit aujourd'hui. Elle est la seule publication officielle ayant à la fois une portée juridique, avec la parution des demandes de brevets et de marques, puis des différentes phases de la procédure, et une portée documentaire, avec la publication des abrégés descriptifs et des dessins des brevets. Le BOPI consacré aux dessins et modèles ne voit le jour qu'en 1910.



www.inpi.fr



+33 (0)1 56 65 89 98



INPI France

inpi